

La Reconnaissance, la justice, et la vie bonne

Charles Reagan

Kansas State University

Abstract

This article deals with recognition, justice, and the good life separately, then as tied together in a web of interdependence. I begin with the multiple meanings of "recognition" and "to recognize." I follow the order that Paul Ricoeur has established in *The Course of Recognition*. Ricoeur groups these definitions into three kinds: epistemological definitions, recognition of oneself, and recognition of others. Next, I describe two kinds of justice, that of the judiciary and courts, both civil and criminal. Finally, I point out the many systems that must function to have a good life in a modern society. These include systems of transportation, communication, commerce, banking, private property, as well as many others. Their importance is brought home when we look at countries in civil war, such as Syria, or ones that have been mostly destroyed by natural forces such as Haiti after the massive earthquake. My conclusion is that the good life requires recognition of one another and of legitimate governments as well as functioning systems of justice.

Keywords : Recognition, Justice, The Good Life

Résumé

Cet article traite des notions de reconnaissance, de justice, et de vie bonne, d'abord, séparément, et ensuite comme un réseau où elles se renforcent et s'impliquent. Je commence en abordant les significations de "la reconnaissance," et en prenant comme texte de référence *Parcours de la reconnaissance* de Paul Ricoeur. On peut distinguer la reconnaissance au sens épistémologique, la reconnaissance de soi, la reconnaissance d'autrui sur le plan social et politique. Dans un second temps, je concentre mon attention sur le sens de la justice, dans le sens de la justice judiciaire, c'est-à-dire toute la structure des cours (criminel et civil) et le système pénal et policier. Enfin, je décris les exigences sociales, légales et politiques pour accéder à "la vie bonne" dans un pays moderne. Des systèmes de transport, d'éducation, marchand, bancaire, etc. sont aussi requis pour atteindre "la vie bonne". L'importance de ces éléments est particulièrement saillante lorsque nous observons ce qui arrive dans des pays en pleine guerre civile comme la Syrie, ou des pays détruits par des forces naturelles, comme le tremblement de terre en Haiti. Ma conclusion est que la "vie bonne" exige la reconnaissance de l'un et de l'autre et d'un gouvernement légitime ainsi que des systèmes de justice.

Mots-clés: Reconnaissance, justice, vie bonne

Études Ricœuriennes / Ricœur Studies, Vol 4, No 2 (2013), pp. 79-89

ISSN 2155-1162 (online) DOI 10.5195/errs.2013.205

<http://ricœur.pitt.edu>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-Noncommercial-No Derivative Works 3.0 United States License.



This journal is published by the [University Library System](#) of the [University of Pittsburgh](#) as part of its [D-Scribe Digital Publishing Program](#), and is cosponsored by the [University of Pittsburgh Press](#).

La Reconnaissance, la justice, et la vie bonne

Charles Reagan

Kansas State University

Dans son livre *Soi-même comme un autre*, Paul Ricœur avance une thèse téléologique qui tient dans la proposition suivante : “la visée de la ‘vie bonne’ avec et pour autrui dans les institutions justes.”¹ Pour l’accomplir, il faut supposer la reconnaissance de soi et d’autrui, la justice dans le sens des cours criminels et civils aussi bien que la justice distributive. Et il faut comprendre en même temps ce que signifie la vie bonne dans une société moderne. Je vais traiter chacun de ces termes principaux, d’abord séparément, et ensuite comme un ensemble, voire comme un cercle.

La Reconnaissance

Sur la question de la reconnaissance, je m’appuie sur le dernier livre de Paul Ricœur, *Parcours de la reconnaissance*.² Ce livre est publié en 2004, une année avant la mort de Ricœur. Mais son intérêt pour la reconnaissance date d’une période bien antérieure. Je me souviens de nos conversations personnelles sur la reconnaissance dès 1991. Dans “la maison Ricœur”, un dictionnaire restait toujours sur la table à manger et il était consulté très souvent pour faire droit à un argument. Il n’est pas surprenant que Ricœur commence ses études sur la reconnaissance par consulter un dictionnaire.

Il y a deux grands dictionnaires de la langue française, le *Dictionnaire de la langue française* édité par Emile Littré de 1859 à 1872 et le *Grand Robert de la langue française*, sous la direction d’Alain Rey et daté de 1985. Donc, il y a un siècle d’écart entre les deux grands dictionnaires. Emile Littré écrivait dans la préface de son dictionnaire que “je n’ai prétendu à rien de moindre qu’à donner une monographie de chaque mot, c’est-à-dire un article où tout ce qu’on sait sur chaque mot quant à son origine, à sa forme, à sa signification et à son emploi, fût présenté aux lecteurs. Cela n’avait point encore été fait.”³

Le Littré répertorie pas moins de vingt-trois significations énumérées du verbe reconnaître. Je ne vais ni réciter ni commenter chacune, mais prendre les significations qui comportent le plus d’importance philosophique. Dans cette liste, le premier sens est : “Se remettre dans l’esprit l’idée de quelqu’un ou de quelque chose que l’on connaît.” C’est la signification la plus proche de la racine du mot *connaître*. La deuxième signification donnée par Littré est : “Connaître à quelque marque, à quelque indication, une personne ou une chose qu’on n’a jamais vue.” La troisième signification est : “Parvenir à connaître, à apercevoir, à découvrir la vérité de quelque chose.” Ces significations et quelques autres sont toutes dans le champ de l’épistémologie et la première étude de ce livre se préoccupe de la reconnaissance comme une forme d’identification ou de distinction.

Avec la huitième signification, il y a une orientation de la reconnaissance vers l’aveu : “Admettre, accepter comme vrai, comme incontestable...” Bien entendu, elle reste dans le champ

épistémologique, mais elle forme la transition vers la signification nouvelle, “se soumettre à l’autorité d’une personne.” La quinzième signification est clairement dans le champ moral de l’aveu, “avouer, confesser, une faute ou une erreur.” La seizième signification est “avoir de la reconnaissance pour, témoigner de la reconnaissance.” C’est la dimension de la reconnaissance comme gratitude.

Le travail de la reconnaissance est toujours menacé par la possibilité de méconnaissance, de se tromper, quand on essaie de reconnaître quelqu’un ou quelque chose. Ricœur nous rappelle la scène célèbre dans *Le Temps retrouvé* de Proust où le prince de Guermantes donne un dîner pour ses anciens amis: “Il se trouve jeté dans le spectacle d’un dîner dont tous les invités qui avaient jadis peuplé sa solitude et ses soirées mondaines réapparaissent frappés de décrépitude sous les coups du vieillissement. Le récit de ce dîner suffirait à nourrir un petit traité de la reconnaissance.”⁴ Tous ceux qui ont assisté à une réunion avec ses anciens amis du Lycée ou de l’Université connaissent ce défi de la reconnaissance, *hanté* par la méconnaissance.

À travers cette étude des multiples significations du mot “reconnaissance,” Ricœur note un changement significatif, de la voix active à la voix passive. Reconnaître dans la voix active indique toutes les significations épistémiques, tandis que la voix passive (être reconnu) couvre le champ des significations appelées morales.

Pour rappeler les distinctions : les significations dites épistémiques s’appuient sur les verbes “distinguer, penser, identifier,” tandis que les significations dites morales impliquent “avouer, admettre, accepter, soumettre.”

La deuxième étude dans ce livre se concentre sur l’idée de “se reconnaître soi-même.” *Le Robert* présente une deuxième série de significations de la reconnaissance: avouer, confesser, approuver. Pour Ricœur, “cette transition significative de la reconnaissance-identification à la reconnaissance-aveu...”⁵ ouvre le champ de la reconnaissance de soi. Ricœur revient à son livre, *Soi-même comme un Autre*⁶ et à la distinction qu’il a faite entre l’identité comme *idem*, ou *mêmeté*, et l’identité comme *ipséité*, ou maintien de soi à travers le temps. Ce dernier se donne à travers la promesse qui, par sa nature performative, est amené à se maintenir dans le temps. *Idem* signifie l’identité par la *mêmeté* d’apparence, de personnalité, ou du style à travers le temps. Ces sont les signes qui rendent possible la reconnaissance d’une personne ou d’un endroit comme les *mêmes* dans des occasions différentes. L’*ipséité* se présente au contraire comme la fermeté de la promesse à travers le temps, même si toutes les circonstances ont changé. Le vœu de mariage est l’exemple le plus fréquent d’une promesse qui, dans sa proclamation, implique en même temps de défier des changements possibles, comme la maladie ou la santé, dans la richesse ou dans la pauvreté.

L’analyse qu’a faite Ricœur de la reconnaissance de soi s’avance dans une discussion autour de la mémoire et de la promesse. Il écrit ainsi : “La problématique de la reconnaissance de soi atteint simultanément deux sommets avec la mémoire et la promesse. L’une se tourne vers le passé, l’autre vers l’avenir. Mais elles sont à penser ensemble dans le présent de la reconnaissance de soi, à la faveur de quelques traits qu’elles ont en commun.”⁷ La mémoire dépend de l’*idem* tandis que la promesse est au centre de la signification de l’*ipséité*. La menace de la mémoire est l’oubli; tandis que celle pour la promesse est la trahison. Au centre de la reconnaissance de soi est la compréhension des capacités de dire et de faire ; ce qui constitue “la caractérisation comme *homme capable* du soi reconnaissant dans ses capacités.”⁸

L’analyse qu’a faite Ricœur de la reconnaissance de soi dépend de la “problématique de l’identité personnelle liée à l’acte de raconter. Sous la forme réflexive du ‘se raconter’, l’identité

personnelle se projette comme identité narrative.”⁹ L’identité narrative de soi exige l’imputation et la responsabilité de ses actes. Ricœur cite encore *Le Robert*: “Imputer une action à quelqu’un, c’est la lui attribuer comme à son véritable auteur, la mettre pour ainsi dire sur son compte et l’en rendre responsable.”¹⁰

Nous avons déjà parlé de la promesse qui se trouve au carrefour de l’identité-*ipséité* et la reconnaissance-avouer. Il s’agit d’une promesse préalable, avant toute promesse, c’est-à-dire la promesse de tenir ses promesses. Enfin, ou bien nous tenons nos promesses, ou nous les trahissons, ou bien on nous en pardonne ou on nous délie. La promesse opère une transition entre la reconnaissance de soi et la reconnaissance d’autrui.

Il y a plusieurs sens de la reconnaissance qui impliquent “soumettre à l’autorité d’une personne” (No. 9) mais aussi “reconnaître un enfant.” On y ajoute la reconnaissance comme gratitude. Ces significations prennent toute la forme de la reconnaissance d’autrui. Et, la troisième étude dans *Parcours de la reconnaissance* avance les significations et les expériences qui impliquent la reconnaissance des autres: “On peut trouver des exemples dans l’expérience sexuelle, l’amitié, la conversation ordinaire, le commerce des idées, toutes expériences conférant une sorte de remplissement existentiel à la notion d’origine logique de *Paarung*, de mise en couple....”¹¹

Dans la phénoménologie de Husserl, la reconnaissance mutuelle commence avec le soi et puis s’étend à l’autre. Pour Levinas, c’est l’inverse: j’arrive à la reconnaissance de moi-même à travers la reconnaissance de l’autre. Quant à Ricœur, la reconnaissance de soi et la reconnaissance de l’autre sont posées comme mutuelles. L’amour est une expérience paradigmatique qui comprend l’amour sexuel mais aussi tous les rapports et liens familiaux: “En un sens, toute naissance accueillie est une adoption, non seulement par le père, mais aussi par la mère, dès l’instant où elle a accepté ou choisi de garder ‘ce’ fœtus devenue ‘son’ bébé et de lui donner naissance. L’un et l’autre ont été autorisés par le système à me transmettre un patronyme et à me choisir un nom.”¹²

L’analyse qu’a faite Ricœur de la reconnaissance de l’autre passe du niveau personnel au niveau social et puis au niveau juridique. Ici, nous reconnaissons les droits de l’autre à la propriété et autres biens et le droit de se protéger et de participer aux biens et aux fardeaux de la citoyenneté. Quand Ricœur passe du niveau juridique à l’estime sociale, il place en tête de cette forme de la reconnaissance la figure du maître-disciple: “Le modèle le plus accompli de reconnaissance de la supériorité serait à chercher dans le rapport d’enseignement entre maître et disciple. Dans le *De Magistro*, saint Augustin met face à face dès l’exorde deux actes, celui d’enseigner et celui d’apprendre, reliés par celui d’interroger, de chercher.”¹³ La parole du maître a l’autorité et le maître lui-même est une autorité.

Une autre forme de la reconnaissance sociale a partie liée avec l’identité-politique, la reconnaissance d’autrui en tant que groupe, tels que les minorités, les étrangers, les marginaux. Le soi-disant “multiculturalisme” des Etats-Unis représente la demande de ces groupes à être reconnue comme des égaux et de protéger leurs droits et d’être ainsi respectés. Parfois le refus de la reconnaissance par d’autres est internalisé par ces groupes et prend la forme de la dépréciation d’eux-mêmes, à l’opposé de l’estime de soi. Il y a une question perpétuelle de savoir jusqu’où quelqu’un ou quelque groupe est reconnu et suffisamment apprécié. C’est en ce sens que Ricœur s’interroge: “la demande de reconnaissance affective, juridique et sociale, par son style militant et conflictuel, ne se résout-elle pas en une demande indéfinie, figure de ‘mauvais infini’?”¹⁴

Je voudrais revenir à l'un des livres de Ricœur écrit vers le début de sa carrière, *L'Homme faillible*, là où il parle de la disproportion entre le champ ouvert de nos possibilités et les limites de nos capacités. Dans une partie très intéressante, il parle de nos cœurs inquiets quand nous ne sommes jamais satisfaits de notre *avoir, pouvoir, valoir*. Quand aurons-nous assez d'argent, de biens? Quand notre pouvoir sera-t-il sûr et non menacé? Et quand moi serais-je reconnu et apprécié? Ainsi nous sommes revenus à la question de la reconnaissance sociale et politique.

Il y a d'autres formes possibles de cette reconnaissance: par le baptême ; on est reçu dans l'église et on reçoit un acte pour le vérifier. Nos naissances sont rendues officielles par l'acte de naissance, notre entrée dans la société et dans la protection de l'Etat. À travers notre vie, il y a des signes de notre reconnaissance sociale (par exemple, la cérémonie et le certificat de mariage). Même à la fin de notre vie, l'Etat fournit un certificat de mort.

La signification 16 du terme de reconnaissance dans le *Littré* est: "Avoir de la reconnaissance pour, témoigner de la reconnaissance." C'est ici que se joue la gratitude, comme lorsque quelqu'un est reconnu pour un don ou pour un service spécial.

Ricœur a déjà parlé de la signification de la reconnaissance comme autorité avec le cas du maître et son étudiant. Mais ici "se profile l'énigme du concept d'autorité sous-jacent à la reconnaissance au sens de 'reconnaître formellement, juridiquement,' d'admettre officiellement l'existence juridique de (No. 7), qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'un droit, d'un héritier, d'une signature."¹⁵ A mon avis, Ricœur a négligé de traiter d'une manière suffisante la signification de la reconnaissance comme reconnaissance d'un gouvernement, ou du pouvoir civil légitime. Nos conversations pendant les années 1990 se concentraient justement sur cette question. C'était la période des guerres dans l'ex-Yougoslavie et de la demande de la Bosnie à être reconnue comme un Etat indépendant de la Serbie. Nous discutons longtemps pour savoir comment un groupe peut être reconnu par un Etat et comment un leader, soit président, soit dictateur, peut être reconnu comme légitime.

Pour résumer cette partie de ma contribution, je dirais que Ricœur traite de la reconnaissance essentiellement dans trois dimensions, la reconnaissance comme espèce de connaissance, la reconnaissance de soi, et la reconnaissance de l'autre sur le plan social et judiciaire. On peut appeler le premier groupe de significations *épistémologique*, le second *moral*, et le troisième *politique*. Mais, il ne tient pas vraiment compte de la reconnaissance au niveau de l'état.

La Justice

Le Robert distingue trois groupes de significations de reconnaître: I. Distinguer, "saisir un objet par l'esprit, par la pensée;" II. "Accepter, tenir pour vrai;" et III. "Le fait de reconnaître."¹⁶ La signification 7 sous la division II est, "Admettre officiellement l'existence juridique de..." L'un des exemples est, "Reconnaître à quelqu'un le droit de ..., son droit; et, entre parenthèses, "Faire, rendre justice."¹⁷ Paul Ricœur a écrit beaucoup d'articles sur la justice. Parmi ses derniers livres, on trouve *Le Juste* et *Le Juste 2*.¹⁸ Le juge Antoine Garapon a invité Ricœur à donner des conférences dans le nouvel *Institut des Hautes Etudes pour la Justice* et aussi à *L'Ecole Nationale de la Magistrature*, dédiée à la formation des procureurs et des juges. Le but des études qu'a faites Ricœur est de relier les concepts abstraits de la justice, droit, équité, jugement, avec leur usage quotidien dans les cours de justice et le système judiciaire.

Je prends ici comme point de repère deux textes principaux: *Soi-même comme un autre*, et en particulier, les chapitres sept à neuf¹⁹ et son article, "Le juste entre le légal et le bon," dans *Lectures 1: Autour de politique*.²⁰ Ricœur élabore, dans ces chapitres de *Soi-même comme un autre*, sa "petite éthique." Et bien qu'il ait écrit beaucoup d'articles sur les questions d'éthique, c'est la première fois qu'il le fait de façon systématique. Il commence son propos en affirmant : "C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la *visée* d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des *normes* caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte...d'un héritage aristotélicien où l'éthique est caractérisée par sa perspective *téléologique* et un héritage kantien, où la morale est définie par le caractère d'obligation de la norme, donc par un point de vue *déontologique*."²¹

Son objectif, dans cette petite éthique, est de réconcilier la téléologie d'Aristote avec la déontologie de Kant. Il commence avec la visée éthique: "*la visée de la 'vie bonne' avec et pour autrui dans des institutions justes.*"²² C'est précisément cette visée qui est le fondement de son éthique et ce qui joint la justice avec la vie bonne. Ce dernier va de l'abstrait au plus pratique parce qu'il implique tous les choix principaux dans la vie, comme métier, épouse, enfants, amis, et même loisirs. Mais, nous ne vivons pas seuls, mais avec autrui, autrui qui vise lui-même la vie bonne. Aristote disait que l'homme est un animal social qui ne peut pas vivre seul. Parmi les vertus, les excellences, l'amitié représente une vertu cardinale. L'amitié implique la réciprocité entre nous et nos proches. L'amitié n'est pas la justice, mais vivre ensemble exige la justice et les institutions justes.

Dans son article, "Le juste entre le légal et le bon," il reprend la distinction entre la visée téléologique de la vie bonne et la visée déontologique des normes ou des lois. Pour Kant, toute loi reste sur la base de la troisième version de l'impérative catégorique: "Agis de telle façon que tu traites l'humanité dans ta personne ou dans celle d'autrui non pas seulement comme un moyen, mais toujours aussi comme une fin en soi." Dans la formule kantienne, il n'y a pas de place pour le désir, même le désir d'une vie bonne. Toutes les formes de la justice tentent de résoudre les conflits de droits, de biens, d'obligations, d'intérêts, même de privilèges. Il y a des systèmes de justice pour le domaine civil, criminel, social, international. Ici, c'est le terrain des procès, des lois, des juges, en bref, tout le système judiciaire est en jeu.

Mais, il y a une autre forme de la justice, à savoir la justice distributive. On peut distinguer la distribution des biens non marchands, telles que la santé, la sécurité, l'éducation, et même la citoyenneté. Les biens plutôt marchands relèvent de la responsabilité ou des bénéfices de l'Etat comme la levée de l'impôt et l'octroi de pensions. Ricœur se réfère souvent, et critique aussi souvent la théorie de justice de John Rawls. Rawls essaie de faire des choix préalables de règles de distribution par la fiction de "voile d'ignorance," où nul ne connaît son sort individuel dans la vie réelle.

Vivre ensemble dans "les institutions justes" signifie vivre dans un Etat avec un gouvernement légitime, et reconnu comme légitime par ses citoyens. Cet Etat doit avoir un système judiciaire réputé juste, avec des lois claires et raisonnables, avec des juges irréprochables, des policiers équitables, et un système pénal humain. De plus, le système de la justice distributive doit être accepté comme juste. Le partage des biens et des rôles, des tâches, des avantages et des désavantages doit suivre une règle de partage par égalité ou par mérite ou par proportionnalité. Ricœur écrit en ce sens que "La justice distributive consiste alors à rendre égaux deux rapports entre chaque fois une personne et un mérite. Elle repose donc sur un rapport de proportionnalité à quatre termes: deux personnes et deux parts."²³ Cette distribution

demande l'amitié, le respect d'autrui, et la sollicitude de l'autre. En bref, on doit pouvoir reconnaître l'autre comme soi-même.

Pour Ricœur, la justice reste entre la visée téléologique de la vie bonne avec autrui *et* les normes morales. Dans *Soi-même comme un autre*, et dans l'article, "Le Juste entre le légal et le bon," Ricœur place le juste—et la sagesse pratique—entre le *telos* de la bonne vie avec autrui dans les institutions justes *et* les normes morales. Il constate que par *éthique* il faut entendre la visée téléologique et par *morale* les normes ou lois à la façon de l'impératif catégorique de Kant.

On a besoin de normes ou de règles pour nous guider vers le but de la vie bonne avec autrui et pour établir les institutions justes. Le génie de Kant consiste à placer "dans le même sujet le pouvoir de commander et celui d'obéir ou de désobéir."²⁴ Dans le neuvième chapitre de ce livre, il engage le débat entre le but téléologique *et* les normes morales dans l'application de celles-ci dans les situations actuelles, comme l'avortement ou le commencement de la vie ou encore la vérité dans le cas d'une maladie grave. Il appelle cette application des normes "la sagesse pratique." Ricœur montre ainsi que les normes sont indispensables pour guider nos jugements normatifs tandis que le but téléologique est nécessaire pour comprendre la justesse des règles ou normes.

La vie bonne

Nous avons discuté les deux pôles de l'éthique de Ricœur, la visée téléologique de la vie bonne avec autrui dans des institutions justes. Les normes ou règles nous guident dans l'application des règles dans des situations difficiles de la morale. Telle est la fonction de la sagesse pratique. Maintenant, nous devons expliquer un peu plus ce que veut dire "la vie bonne." Un système juridique est un des fondements de la société moderne et il est à ce titre indispensable à la vie bonne. Nous avons déjà mentionné que le système juridique comprend et la distribution juste des biens et des obligations et le système judiciaire pour juger dans le cadre des procès criminels et des réclamations civiles. Pour fonctionner, ces systèmes juridiques doivent être reconnus comme efficaces et équitables. Sont compris dans un système judiciaire le système policier et le système pénal. Le premier renforce les lois criminelles pour les tribunaux et le dernier s'occupe des condamnés. Pour modérer les cours, on doit supposer des principes de droits civils qui limitent la portée du système judiciaire.

La vie bonne exige que nous puissions satisfaire nos besoins de base, comme la nourriture, les vêtements, et le logement. Cela est vrai pour vivre dans une situation la plus primitive aussi bien que dans la civilisation la plus complexe. Mais, pour satisfaire ces besoins, un système marchand est requis où l'on peut acheter la nourriture, les vêtements et le logement. Acheter et vendre peuvent relever de la transaction simple d'un troc ou plus complexe comme les achats par internet. Pour fonctionner, le système marchand exige un système monétaire pour faciliter les échanges et un système bancaire où l'on peut épargner de l'argent et obtenir des prêts. Et enfin, pour satisfaire nos besoins de nourriture, on doit avoir un système agricole, y compris un système de transports de produits agricoles et des marchés où ils s'échangent.

Pour "vivre bien" dans une société moderne, il doit y avoir un système de communication qui est abordable, fiable, et confidentiel. Dans le même sens, un pays moderne doit avoir un système de transports, pour les choses marchandes et pour le transport de personnes. Ce système comprend les plus simples chemins entre la ferme et le marché jusqu'aux

autoroutes et aux voies aériennes. On peut ainsi écrire l'histoire de l'espèce humaine à travers les modes de transport, de la marche à pieds jusqu'aux avions ultra-rapides.

Même dans les pays les plus socialistes, on peut faire difficilement l'économie d'un système de propriété privée. Pour que ce système fonctionne, il doit y avoir des notaires pour faciliter les échanges de propriété immobilière ou de terrain fermier et pour les enregistrer dans des actes notariés.

À la base de tous ces systèmes dépend le système de citoyenneté qui comprend les règles de naturalisation. La citoyenneté suppose l'émigration et l'immigration dans le grand mouvement des personnes à travers le monde. Les actes de naissance, les cartes d'identité nationale, les passeports font tous partie de l'idée de citoyenneté.

On peut poser la question de savoir si tous de ces systèmes sont indispensables. Ma réponse est de regarder ce qui se passe quand l'un ou plusieurs de ces systèmes sont absents. On peut observer ce qui se passe en Syrie où, dans une guerre civile brutale, il n'y a aucun de ces systèmes nécessaires pour réaliser la vie bonne, à l'instar d'autres pays qui connaissent des problèmes d'immigration illégale, des réfugiés comme en Turquie ou au Darfour. Après un désastre naturel comme un tsunami, un cyclone, une inondation ou le grand tremblement de terre en Haïti, on voit la vie civile détruite. Dans chaque système, il y a un réseau où chaque partie du système est connectée avec toutes les autres parties à la manière d'une toile d'araignée.

On peut s'interroger sur la manière dont les trois parties de cette contribution sont liées. En bref, la reconnaissance de quelqu'un ou de quelque endroit est au centre de la mémoire. De plus, se reconnaître soi-même et reconnaître autrui est au fondement de la morale. La reconnaissance d'un gouvernement comme légitime, de leur argent comme valable, leur cours et tribunaux comme justes, et leur respect pour les droits civils sont parmi les exigences d'une vie bonne. Et, j'ajoute que la justice est ce qui lie ensemble la reconnaissance et la vie bonne. Reconnaître autrui et être reconnu par autrui sont le soubassement d'une vie bonne. Ensuite, la reconnaissance de ses proches est elle aussi à la base d'une vie satisfaisante. Avoir une place dans une communauté et dans un pays stable et juste est une nécessité pour accéder à la vie bonne. Au centre de la vie civile, il y a la justice et les institutions justes. Ainsi la reconnaissance, dans toutes ses formes, la justice distributive et judiciaire et l'idée d'une vie bonne sont toutes liées ensemble comme les côtés d'un triangle, avec la vie bonne au sommet et la reconnaissance et la justice à la base.

* * *

Significations de "reconnaissance" et "connaître"

Le Littré (1859-1876)

RECONNAISSANCE

1. Action de reconnaître, de se mettre en l'esprit l'idée, l'image d'une personne ou d'une chose.
2. Terme de féodalité.
3. Examen, vérification de certains objets pour en constater le nombre, l'espèce, etc.

4. Terme de guerre. Action d'examiner un terrain, la position de l'ennemi.
5. Action d'explorer une contrée.
6. Terme de marine. Action de reconnaître, en naviguant, des côtes, des rades, etc. qui n'étaient connues.
7. Écrit par lequel on déclare ou l'on reconnaît avoir reçu telle valeur en espèces ou en marchandises.
8. Reconnaissance de promesse ou d'écriture, acte par lequel un homme reconnaît qu'une promesse est de lui.
9. Action de reconnaître un gouvernement, un culte.
10. Action d'avouer, de reconnaître un fait.
11. Souvenir affectueux d'un bienfait reçu, avec désir de s'aquitter en rendant la pareille.
12. Récompense accordée pour un bon office (sens aujourd'hui peu usité).

RECONNAÎTRE

1. Se remettre dans l'esprit l'idée de quelqu'un ou de quelque chose que l'on connaît.
2. Connaître à quelque signe, à quelque marque, à quelque indication, une personne ou une chose qu'on n'a jamais vue.
3. Parvenir à connaître, à apercevoir, à découvrir la vérité de quelque chose.
4. Reconnaître avec la négation signifie quelquefois ne plus avoir égard à, ne plus écouter.
5. Considérer, observer. Reconnaître les lieux, le terrain.
6. Terme de guerre. Reconnaître, se dit pour examiner, s'instruire de ce qui concerne la situation, la nature, la force d'un lieu ou d'une troupe ennemie.
7. Faire l'exploration de contrée, d'eaux inconnues.
8. Admettre, accepter comme vrai, comme incontestable.
9. Se soumettre à l'autorité d'une personne.
10. Dans le langage religieux, reconnaître se dit quelquefois pour déclarer sa foi.
11. Reconnaître pour, reconnaître en telle qualité.
12. Terme militaire. Faire reconnaître un officier, le proclamer en présence de la troupe où il doit commander.
13. Reconnaître un enfant, s'avouer authentiquement pour père ou mère d'un enfant naturel.
14. Reconnaître son seing, sa signature, une lettre, un billet, etc. reconnaître qu'on a signé l'écrit dont il s'agit, qu'on a écrit en effet la lettre, le billet, etc.
15. Avouer, confesser.
16. Avoir de la reconnaissance pour.
17. Se reconnaître, Trouver sa ressemblance, son image, dans un portrait, dans un miroir, etc.
18. Se remettre dans l'idée un lieu qu'on a connu et où l'on se retrouve.
19. Se reconnaître, constater qu'on se connaît les uns les autres.
20. Être reconnaissable ou reconnu.

21. Avouer quelque chose de soi.
22. Connaître qu'on a péché, qu'on a failli.
23. Reprendre ses sens, examiner ce qu'on doit faire.

Le Grand Robert (1985)

RECONNAISSANCE

- I. Le fait de reconnaître.
 1. Le fait de reconnaître
 2. Le fait de se reconnaître.
- II. Action de reconnaître, d'accepter, d'admettre.
 1. Aveu, confession d'une faute.
 2. Le fait de reconnaître pour chef, pour maître.
 3. Le fait d'admettre (une chose) après l'avoir niée ou en avoir douté et l'avoir examinée.
 4. Examen d'un lieu, détermination d'une position inconnue.
 5. Action de reconnaître formellement, juridiquement.
- III. Le fait de reconnaître un bienfait reçu, une obligation.

RECONNAÎTRE

- I. Saisir un objet par l'esprit, par la pensée, en reliant entre elles des images, des perceptions qui le concernent; distinguer, identifier, connaître par la mémoire, le jugement ou l'action.
 1. Penser un objet présent comme ayant déjà été saisi par la pensée.
 2. Établir une relation d'identité entre un objet (une perception, une image...) et un(e) autre, au moyen d'un caractère commun déjà identifié; penser, juger un objet, un concept comme compris dans une catégorie (espèce, genre) ou comme inclus dans une idée générale.
- II. Accepter, tenir pour vrai (ou pour tel).
 1. Admettre, avouer qu'on a commis (un acte blâmable, une faute.)
 2. Admettre (une personne) pour chef, pour maître.
 3. Par ext. *Reconnaître un Dieu.*
 4. Admettre pour vrai après avoir nié, ou après avoir douté, accepter malgré des réticences.
 5. "se rendre compte", sous la forme *reconnoisser*). Tenir pour vrai après une recherche; être conduit à connaître, à savoir.
 6. (*D'abord militaire*). Chercher à connaître, à déterminer. *Reconnaître l'ennemi, le terrain, les positions.*
 7. Admettre officiellement l'existence juridique de... *Reconnaître un gouvernement.*
 8. Témoigner par de la gratitude que l'on est redevable envers quelqu'un.

SE RECONNAÎTRE

1. (Réfléchi). *Ne plus se reconnaître en se regardant dans une glace. Trouver de la ressemblance entre une personne (réelle ou imaginaire), une image...et soi même.*
2. (Récipr.). *Ils ne se sont pas reconnus, après dix ans de séparation.*
3. (Passif). Être reconnu ou reconnaissable.

English Dictionary Meanings

It may be instructive to turn to an English language dictionary to see the entry on “recognition” in *Webster’s Universal Dictionary of the English Language* (1937):

Recognition

1. Acknowledgment; formal avowal; as, the *recognition* of a final concord on a writ of covenant.
2. Acknowledgment; solemn avowal by which a thing is owned or declared to belong to, or by which the remembrance of it is revived.
3. Knowledge confessed or avowed; as, the *recognition* of a thing present; also memory of it as passed.
4. The act of recognizing; a knowing again.

This series of definitions begins with a legal sense of recognition and then to the avowal sense, for example, to recognize a child as one’s own. Only when we get to the last two meanings do we see the epistemological sense. Interestingly, in the same dictionary, the word, “recognize” begins with the epistemological meaning, goes to the avowal meaning, and includes the sense of appreciation or gratitude missing from the definition of “recognition.” It will be instructive to quote this entry in its entirety.

Recognize

1. To recall or recover the knowledge of; to perceive the identity of, with a person or thing formerly known; to know again.

Then first he *recognized* the ethereal guest. –Pope

2. To avow or admit a knowledge of; to acknowledge formally; as, he would not *recognize* he as an ambassador. ...
3. To indicate one’s acquaintance with (a person), by a bow, a nod, lifting the hat, and the like; as, he passed me without *recognizing* me.
4. To indicate appreciation of; as, his townsmen *recognized* his merit by electing him mayor.
5. To review; to reexamine; to take cognizance of anew.

- ¹ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre* (Paris: Le Seuil, 1990), 202.
- ² Paul Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance* (Paris: Éditions Stock, 2004).
- ³ Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française* (Paris, 1859-1872), 167.
- ⁴ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 102.
- ⁵ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 140.
- ⁶ Ricoeur, *Soi-même comme un autre*.
- ⁷ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 165.
- ⁸ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 144.
- ⁹ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 150.
- ¹⁰ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 159.
- ¹¹ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 230.
- ¹² Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 283.
- ¹³ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 310.
- ¹⁴ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 317.
- ¹⁵ Ricoeur, *Parcours de la reconnaissance*, 31.
- ¹⁶ *Le Grand Robert*, 701-703.
- ¹⁷ *Le Grand Robert*, 703.
- ¹⁸ Paul Ricoeur, *Le Juste* (Paris: Editions Esprit, 1995) and Paul Ricoeur, *Le Juste 2* (Paris: Editions Esprit, 2001).
- ¹⁹ Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, 199-344.
- ²⁰ Paul Ricoeur, "Le juste entre le légal et le bon," dans *Lectures 1: Autour de politique* (Paris: Le Seuil, 1991), 176-195.
- ²¹ Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, 200.
- ²² Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, 202.
- ²³ Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, 235.
- ²⁴ Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, 243.